



LA MUNICIPALITE
D'ORMONT-DESSUS

Ormont-Dessus, le 08 mars 2022

**La Municipalité d'Ormont-Dessus
au Conseil communal**

Préavis municipal n° 02-2022, relatif à la demande d'un crédit de CHF 200'000.00 pour la réfection du revêtement et la remise en état de routes communales

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En 2020, le préavis municipal n° 02-2020, relatif à la demande d'un crédit de CHF 400'000.00 pour la réfection de routes communales et/ou l'assainissement des réseaux et ouvrages des services industriels était accepté par le conseil communal.

Ledit crédit, aujourd'hui épuisé, a été utilisé de la manière suivante :

- Réfection du chemin des Frasses
- Réparation des nids de poule à l'enrobé projeté
- Réfection partiel du chemin de Loyettez
- Remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable au chemin de Loyettaz
- Remplacement de la conduite du réseau d'eau potable, Les Sassets-Les Rochers
- Réducteur de pression des Parchets d'En Bas
- Remplacement de la conduite de réseau d'eau potable entre les Parchets d'En Bas et le chemin de Loyettaz traversant la route cantonale.

2. Situation

Aujourd'hui confrontés à une forte dégradation de certains tronçons de chaussée, mis à rude épreuve durant ces derniers hiver, les montants à disposition dans le budget ordinaire ne suffisent plus à en financer l'entretien.

En effet, les innombrables nids de poule, les fissures ainsi que les affaissements des bandes de roulement doivent continuellement, année après année être "taconnés" faute de moyens suffisants pour renforcer et remplacer la couche d'usure.

Notre commune, propriétaire de 120 kilomètres de routes et chemins devrait pouvoir assainir par étape son patrimoine routier sur une période de 25 ans pour en garantir la sécurité et la pérennité, soit 5 kilomètres par année tous revêtements confondus.

La Municipalité, de concert avec le bureau d'ingénieurs Martin de Château d'Oex a travaillé à l'élaboration du plan directeur des routes communales afin d'obtenir des subventions du service des améliorations foncières.

Ce dossier, actuellement à bout touchant devrait permettre à court terme d'obtenir des participations financières fédérales et cantonales pour l'entretien des chemins à vocation agricole partielle ou totale après leur expertise.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

- Vu** Préavis municipal n° 02-2022, relatif à la demande d'un crédit de CHF 200'000.00 pour la réfection du revêtement et la remise en état de routes communales ;
- Ouï** les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour de cette séance.

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale ou, au besoin, à contracter l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat.
2. De l'autoriser à amortir comptablement ce montant, par les fonds de réserves y relatif au maximum sur 10 ans.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 08 mars 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Ch. Reber



La secrétaire municipale :

J. Markotic